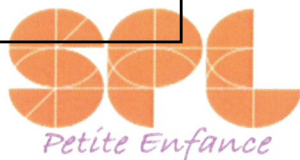


Document certifié conforme à l'original

<https://delib.mairie-tampon.fr>

Publié le 04/11/2025 à 10:37



Envoyé en préfecture le 31/10/2025

Reçu en préfecture le 31/10/2025

Publié le

ID : 974-219740222-20250925-05\_20250925-DE



# Rapport annuel des élus mandataires sociaux

# 2024

## Commune du Tampon

RAPPORT ANNUEL ETABLI CONFORMEMENT  
AUX DISPOSITIONS DU CODE GENERAL DES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES

# Préambule

Le présent rapport est fourni à la Commune du Tampon en exécution des dispositions des articles L1524-5 et D.1524-7 du Code Général des Collectivités Territoriale.

Il fait suite au conseil d'administration qui a arrêté les comptes sociaux en date du 2 avril 2025 et à l'assemblée générale ordinaire qui a approuvé ces comptes en date du 23 avril 2025.

Le rapport annuel des mandataires sociaux est destiné à permettre à la collectivité locale actionnaire de disposer des informations essentielles sur la société et d'en apprécier les conditions générales de gestion.

## 1 Identité de la Société

### SOCIETE PUBLIQUE LOCALE PETITE ENFANCE

Statut	Société anonyme à conseil d'administration
Capital	450 000 euros
Création	15 juin 2015
Registre du Commerce et des Sociétés de	Saint Pierre de La Réunion
Siren	815 356 498
Code NAF	8891A

### ADRESSES

Siège social	
Services administratifs - direction	2, rue Marcel DASSAULT 97 430 LE TAMPON (Réunion)

### DIRIGEANTS

Président - Directeur Général	Monsieur Jacquet HOARAU
Directeur Général Délégué	Monsieur Stéphane EVENO

### AUTRES

Commissaire aux comptes titulaire	Monsieur Sébastien ROBERT
Commissaire aux comptes suppléant	Monsieur Bernard FONTAINE
Cabinet d'expertise comptable	FIDECOREX
Banque	CEPAC



## 2 Présentation de la société

### Contexte juridique

La SPL PETITE ENFANCE est une société anonyme régie par les articles L. 1531-1 et L. 1521 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et par les dispositions du Livre II du Code du Commerce.

### Objet social

La SPL Petite Enfance a été créée en 2015 par les communes du Tampon et de l'Entre-Deux pour créer les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants ( EAJE ) municipaux.

Elle a plus précisément pour objet :

- La gestion technique, administrative et financière d'établissements d'accueil de jeunes enfants ;
- La fourniture de toutes prestations de service d'accueil de jeunes enfants, directes et ou annexes et d'accompagnement à la fonction parentale ;
- La fourniture de prestations d'assistance et de conseils techniques et administratifs auprès d'établissements exerçant une activité en relation avec le secteur de la Petite Enfance en général ;
- La conception et la réalisation de structures d'accueil de jeunes enfants et de tout établissement ou service en relation avec les activités décrites ci-dessus.

La société peut exercer toutes opérations immobilières, mobilières, financières et commerciales qui sont compatibles avec son objet, s'y rapportent ou contribuent à sa réalisation.

La société intervient pour le compte exclusif de ses actionnaires et sur leur territoire en exécution de toutes conventions passées dans le cadre des relations dites « in house » qui prévoient les exceptions de mise en concurrence prévues par le Code des Marchés Publics et par le Code Général des Collectivités Territoriales. La société peut participer à un groupement d'intérêt économique.

## 3 Actionnaires de la société

Commune du Tampon	actionnaire fondateur détenant 90% du capital social représenté par le Maire ou son représentant
Commune de l'Entre-Deux	actionnaire fondateur détenant 10% du capital social représenté par le Maire ou son représentant

## 4 Administrateurs

En 2024, il y a eu un changement d'administrateur. Monsieur André THIEN AH KOON a été remplacé par Monsieur Patrice THIEN AH KOON en application de la délibération du conseil municipal de la commune du Tampon prise en date du 31 juillet 2024.

Il n'y a pas eu d'autres changements dans la composition du conseil d'administration ni dans la direction générale de la société en 2024.

Au 31 décembre 2024 les administrateurs représentant la Commune du Tampon au conseil d'administration sont les suivants :

- **Monsieur Patrice THIEN-AH-KOON,**
- **Monsieur Jacques HOARAU,**
- **Madame Laurence MONDON,**
- **Monsieur Marcelin THELIS,**
- **Madame Augustine ROMANO,**
- **Madame Nathalie BASSIRE,**
- **Madame Catherine TURPIN,**
- **Monsieur Daniel MAUNIER,**
- **Monsieur Dominique GONTHIER,**

La commune de l'Entre-Deux, second actionnaire, est représentée par :

- **Madame Isabelle De CHANTILLY**

# 5 Exercice du contrôle analogue et présence aux assemblées

## Assemblées générales

L'assemblée générale des actionnaires s'est réunie deux fois en session ordinaire en 2024.

La première réunion s'est tenue le vendredi 10 mai 2024 et a porté sur l'approbation des comptes annuels.

La seconde réunion s'est tenue le vendredi 6 septembre 2024 et a porté sur la prise d'acte de la désignation d'un nouveau membre en qualité d'administrateur représentant la Commune du Tampon.

Les deux actionnaires, détenant 100% des actions, étaient présents ou représentés.

## Conseil d'administration

Le conseil d'administration a été convoqué et s'est réuni trois fois en 2024.

- Jeudi 4 avril 2024
- Mercredi 11 septembre 2004
- Lundi 23 décembre 2024

Le taux de présence annuel moyen de chaque administrateur était le suivant :

Administrateurs	Taux de présence
Monsieur André THIEN-AH-KOON	100%
Monsieur Patrice THIEN-AH-KOON	100%
Monsieur Jacquet HOARAU	100%
Monsieur Dominique GONTHIER	67%
Madame Laurence MONDON	33%
Madame Nathalie BASSIRE	33%
Madame Augustine ROMANO	100%
Monsieur Marcelin THELIS	67%
Madame Catherine TURPIN	67%
Monsieur Daniël MAUNIER	100%
Madame Isabelle De CHANTILLY	67%

Le taux de représentation des actionnaires au conseil d'administration est le suivant :

Actionnariat représenté	Taux de présence
Commune du Tampon	70%
Commune de l'Entre-Deux	67%
Total	70%

## Modalités d'exercice du contrôle analogue

**Au-delà de la désignation par les collectivités actionnaires des élus appelés à composer le conseil d'administration et à y siéger**, ce qui leur confère toutes les prérogatives au contrôle de l'administration de la société, conformément aux dispositions prévues par le Code du Commerce et des Sociétés, **les actionnaires ont mis en place des organes de suivi et de contrôles** permettant aux élus d'assurer un contrôle de la SPL PETITE ENFANCE au moins identique à celui qu'ils exercent sur leur propre collectivité.

Ainsi, le règlement du Conseil d'Administration a institué les commissions internes suivantes:

- **La commission d'engagement**, chargée d'étudier et valider les projets de contrats passés entre la société et ses actionnaires avant qu'ils soient soumis à l'approbation des administrateurs.
- **Le comité technique de pilotage et d'audit**, chargé d'assurer le suivi de l'exécution des contrats passés par la société avec ses actionnaires.
- **La commission d'appel d'offre**, chargée de veiller au respect des obligations en matière d'achat public.

En 2024, les modalités de contrôle analogue ont été renforcée :

- Par la participation au CTPA d'un cabinet d'audit externe mandaté par la commune du Tampon.
- Par la création de comités d'établissements
- Par la création d'un comité d'attribution de places

Conformément aux dispositions de l'article L1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale sont transmis au service du contrôle de la légalité de la Sous-Préfecture de Saint Pierre au titre du Droit à l'Information du représentant de l'Etat.

Les contrats conclus entre la SPL PETITE ENFANCE et ses actionnaires sont soumis au même principe de transmission.

### Comité technique

Le comité technique a pour principale mission le suivi de l'exécution des contrats en cours. Associant les administratifs des collectivités et de la société, il se réunit au moins une fois par an. Les rapports du comité technique sont soumis au Conseil d'Administration.

En 2024, le comité technique s'est réuni deux fois :

- Le mardi 26 mars 2024, pour statuer sur
  - L'examen des propositions de révision annuelle des prix des prestations relatives à 2023.
  - L'examen des propositions d'avenants aux CPI passés avec les communes du Tampon et de l'Entre-Deux.

- Le mercredi 18 décembre 2024, dans sa nouvelle configuration ( CTPA ), pour statuer sur :
  - Le projet de compte d'exploitation prévisionnel 2025
  - Les amendements au règlement de fonctionnement des EAJE pour 2025
  - Les affaires soumises au conseil d'administration du 23 décembre 2024.

### Commission d'engagement

La commission d'engagement a pour objet l'examen et la validation des projets de contrat passés entre la société et ses collectivités actionnaires. Elle est composée d'élus désignés par le conseil d'administration et d'administratifs de la société.

En 2024, elle s'est réunie deux fois.

- Le jeudi 4 avril 2024 pour
  - Statuer sur les propositions des propositions de révision annuelle des prix des prestations relatives à 2023.
- Le jeudi 5 septembre 2024 pour
  - Prendre connaissance des conclusions de l'audit externe réalisé en 2023 – 2024 par le cabinet EXA sur mandat de la commune du Tampon.

Les rapports de la commission d'engagement sont soumis au Conseil d'Administration.

### Commission d'appel d'offre

La CAO a pour mission de statuer sur les procédures de marchés engagées par la société.

La SPL est soumise à l'application du Code de la Commande Publique.

La majorité des marchés passés par la SPL porte sur des montants inférieurs aux seuils imposant la formalisation des procédures.

Cependant, la quasi-totalité des achats faits par la société se fait à l'issue d'une procédure de consultation de plusieurs fournisseurs.

Les bons de commande, ainsi que les règlements émis par la société comportent obligatoirement la signature du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

En 2024, la CAO de la société n'a pas été convoquée, aucune procédure de marché ne nécessitant sa mobilisation.

## Tableau de bord mensuel

Afin de permettre aux élus siégeant au conseil d'administration de disposer d'une information régulière sur la situation de l'entreprise, un tableau de bord mensuel est transmis chaque mois par la direction. Ce tableau de bord porte sur :

- L'exécution budgétaire, le solde bancaire
- Les effectifs salariés et la masse salariale
- Les données de productions

## 6 Jetons de présence et rémunérations

Conformément aux statuts les administrateurs ne perçoivent pas de jetons de présence ni d'autres rémunérations.

De même, le Président du Conseil d'Administration ne perçoit pas de jetons de présence ni d'autres rémunérations. Il ne perçoit pas non plus de rémunération au titre de son mandat de Directeur Général.

## 7 Direction générale

Au 31 décembre 2024 la direction générale est assurée par :

- Monsieur Jacquet HOARAU, Président Directeur Général
- Monsieur Stéphane EVENO, Directeur Général Délégué

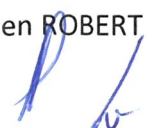
## 8 Contrôles externes

### Contrôles réguliers

Au-delà des moyens mis en œuvre pour assurer le contrôle analogue, des contrôles externes réguliers sont effectués.

### **Commissaire Aux Comptes**

Dans l'exercice de sa mission légale, le Commissaire Aux Comptes ( C2A – Sébastien ROBERT ) audite les comptes annuels afin de garantir leur sincérité.



## Contrôles CAF

Les établissements de la société sont soumis régulièrement à des contrôles diligentés par la CAF de La Réunion. Ces contrôles permettent de valider les déclarations d'exploitation et les montants versés au titre des prestations d'exploitation. Ces contrôles permettent également de confirmer la régularité des méthodes de travail et de mettre en évidence les points d'améliorations éventuels.

Il n'y a pas eu de contrôle externe de la CAF en 2024.

## Transmission au contrôle de la légalité

Conformément aux obligations légales, la SPL transmet copie des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

## Autres contrôles réalisés en 2024

Aucun contrôle n'a été opéré sur la société en 2024.

# 9 Contrats en cours

La SPL PETITE ENFANCE exerce, au 31 décembre 2024 :

- La gestion de cinq Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants pour le compte de la Commune du Tampon. Le contrat de prestations intégrées a été conclu le 26 août 2019 et conclu pour une durée de 6 années, de 2020 à 2025 inclus.

Le contrat, qui prévoit l'intégration de l'exploitation de quatre nouvelles structures à compter de 2020, a fait l'objet d'un avenant en 2024 pour intégrer les 26 nouvelles places créées au 14<sup>ème</sup> KM. Les 52 places supplémentaires seront intégrées d'ici la fin de l'année 2025. De même, les autres établissements en cours de réalisation devraient entrer dans le périmètre d'exploitation fin 2025.

- La gestion d'un Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants pour le compte de la Commune de l'Entre-Deux. Le contrat de prestations intégrées a été conclu pour une durée de 6 années, de 2025 à 2030 inclus.

## 10 Activité de l'exercice 2024

L'assemblée générale ordinaire annuelle s'est réunie le mercredi 23 avril 2025 pour que soit rendu compte aux actionnaires de l'activité de la société et des résultats de la gestion au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, et pour soumettre à leur approbation les comptes annuels dudit exercice.

Le commissaire aux comptes a donné dans son rapport toutes les informations quant à la régularité des comptes qui ont été présentés.

### Situation et activité de la société au cours de l'exercice

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-après, résumant les principaux comptes du bilan :

BILAN ACTIF	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	en %	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020
Capital souscrit non-appelé			-	0			
Immobilisations incorporelles			-	0%			
Immobilisations corporelles	119 414	165 249	-	45 835	214 438	146 717	82 648
Immobilisations financières	4 993	4 292	-	701	4 292	4 292	2 968
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>124 407</b>	<b>169 541</b>	<b>-</b>	<b>45 134</b>	<b>218 730</b>	<b>151 009</b>	<b>85 616</b>
Stocks et en cours	9 406	12 555	-	3 149	885	940	
Avances et acomptes sur commandes	7 773	922	-	6 851	3 140	28 694	14 708
Créances	1 850 993	1 622 145	-	228 848	1 068 490	1 151 314	585 100
Disponibilités	1 094 714	835 841	-	258 873	662 832	557 286	1 328 145
Charges constatées d'avance	15 338	6 157	-	9 181	21 373	15 370	7 312
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 978 224</b>	<b>2 477 620</b>	<b>500 604</b>	<b>20%</b>	<b>1 756 720</b>	<b>1 753 604</b>	<b>1 935 265</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>3 102 631</b>	<b>2 647 161</b>	<b>455 470</b>	<b>17%</b>	<b>1 975 450</b>	<b>1 904 613</b>	<b>2 020 881</b>
<b>BILAN PASSIF</b>	<b>Exercice 2024</b>	<b>Exercice 2023</b>	<b>Variation</b>	<b>en %</b>	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2020</b>
Capital social	450 000	450 000	-	0%	450 000	450 000	450 000
Réserve légale	42 422	36 474	-	5 948	31 796	27 350	23 244
Autres réserves	806 004	692 993	-	113 011	604 116	519 656	441 644
<b>Réserves</b>	<b>848 426</b>	<b>729 467</b>	<b>118 959</b>	<b>16%</b>	<b>635 912</b>	<b>547 006</b>	<b>464 888</b>
Résultat de l'exercice	101 271	118 959	-	17 688	93 555	88 906	82 118
Subvention d'investissement	81 636	113 388	-	31 752	157 469	257 723	65 859
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 481 333</b>	<b>1 411 814</b>	<b>69 519</b>	<b>5%</b>	<b>1 336 936</b>	<b>1 343 635</b>	<b>1 062 865</b>
Provisions pour risques et charges	222 597	160 309	-	62 288	150 332	77 926	54 588
Emprunts et dettes financières	11 747	26 683	-	14 936	29 925	25 284	26 808
Fournisseurs	390 343	61 865	-	328 478	29 399	31 318	56 571
Fournisseurs / fact non parvenue		9 821	-	9 821	8 717	14 975	57 236
Dettes fiscales et sociales	440 796	351 460	-	89 336	272 724	268 878	303 145
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			-	-			2 332
Autres dettes	555 815	625 210	-	69 395	146 028	142 597	457 336
Total des Dettes	1 398 701	1 075 038	-	323 663	486 793	483 052	903 428
Produits constatés d'avance			-	-	1 389		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 621 298</b>	<b>1 235 348</b>	<b>385 950</b>	<b>31%</b>	<b>638 514</b>	<b>560 978</b>	<b>958 016</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>3 102 631</b>	<b>2 647 161</b>	<b>455 470</b>	<b>17%</b>	<b>1 975 450</b>	<b>1 904 613</b>	<b>2 020 881</b>

La situation bilancielle de la SPL est satisfaisante. Le résultat net de 101 271 euros fait évoluer la situation nette à 1 399 697 euros.

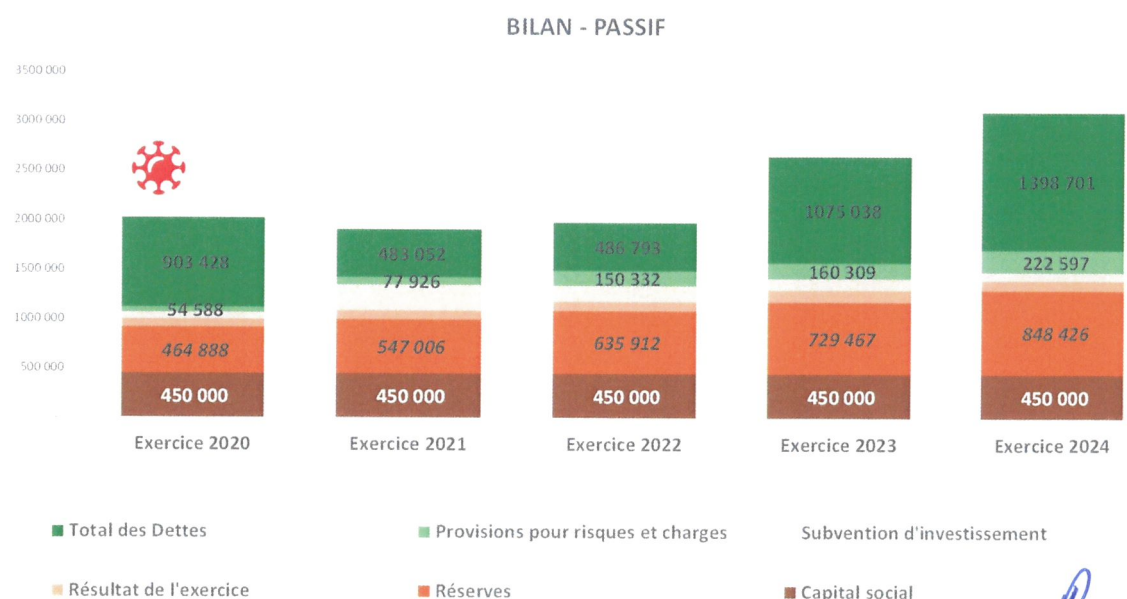
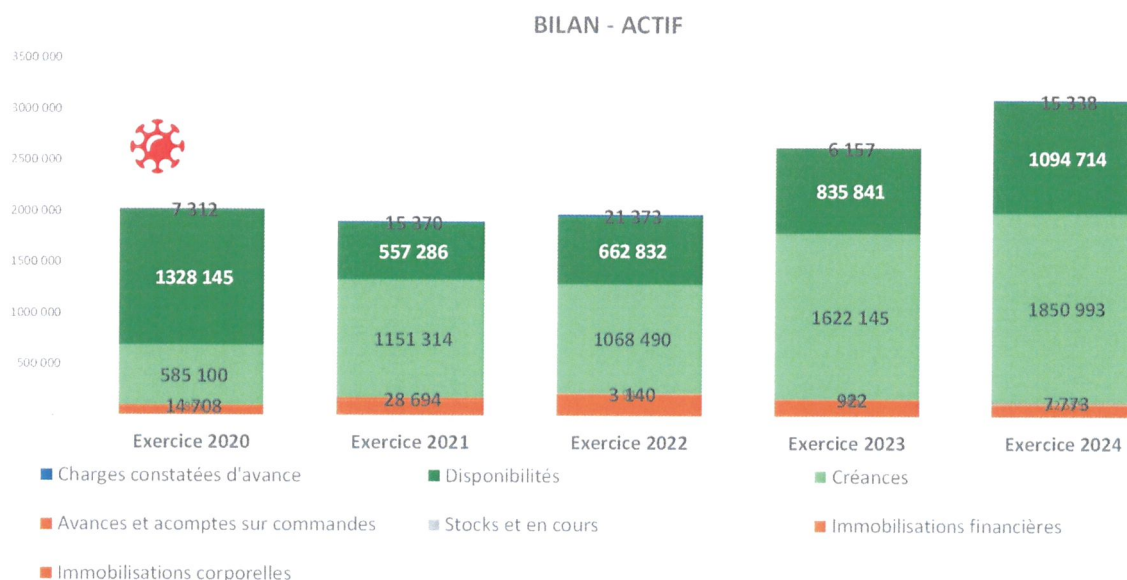


Les dettes connaissent une évolution notable liée essentiellement à la mise en place des bonus territoires de la CAF qui augmentent le montant des sommes à déduire des prestations contractuelles des collectivités.

Au regard du peu d'investissements réalisés sur la période et compte tenu des dépréciations et des amortissements, l'actif net immobilisé diminue de 45 K€.

Les dettes à moyen et court terme progressent de 30% tandis que, l'actif circulant augmente de 20%, augmentation soutenue notamment par celle des disponibilités qui croissent de 31%.

Les histogrammes ci-dessous présentent l'évolution des masses du bilan sur les 5 derniers exercices.



L'exploitation de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur importance relative par rapport au chiffre d'affaire :

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	en %	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020
Production vendue	3 960 178	3 375 656	584 522	17%	2 972 158	2 698 187	2 088 172
<b>CHIFFRE D'AFFAIRE</b>	<b>3 960 178</b>	<b>3 375 656</b>	<b>584 522</b>	<b>17%</b>	<b>2 972 158</b>	<b>2 698 187</b>	<b>2 088 172</b>
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>3 960 178</b>	<b>3 375 656</b>	<b>584 522</b>	<b>17%</b>	<b>2 972 158</b>	<b>2 698 187</b>	<b>2 088 172</b>
<b>CHIFFRE D'ACTIVITE</b>	<b>3 960 178</b>	<b>3 375 656</b>	<b>584 522</b>	<b>17%</b>	<b>2 972 158</b>	<b>2 698 187</b>	<b>2 088 172</b>
Matières premières	- 49 456	- 31 642	- 17 814	56%	- 37 399	- 33 809	- 27 718
sous-traitance	- 156 851	- 138 495	- 18 356	13%	- 119 816	- 114 088	- 93 618
<b>Sous total</b>	<b>- 206 307</b>	<b>- 170 137</b>	<b>- 36 170</b>	<b>21%</b>	<b>- 157 215</b>	<b>- 147 897</b>	<b>- 121 336</b>
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>	<b>3 753 871</b>	<b>3 205 519</b>	<b>548 352</b>	<b>17%</b>	<b>2 814 943</b>	<b>2 550 290</b>	<b>1 966 836</b>
<b>MARGE BRUTE TOTALE</b>	<b>3 753 871</b>	<b>3 205 519</b>	<b>548 352</b>	<b>17%</b>	<b>2 814 943</b>	<b>2 550 290</b>	<b>1 966 836</b>
Autres achats	- 88 971	- 97 144	8 173	-8%	- 188 310	- 67 925	- 72 038
Charges externes	- 540 458	- 456 077	- 84 381	19%	- 404 444	- 363 103	- 340 541
<b>Sous-total</b>	<b>- 629 429</b>	<b>- 553 221</b>	<b>- 76 208</b>	<b>14%</b>	<b>- 592 754</b>	<b>- 431 028</b>	<b>- 412 579</b>
<b>VALEUR AJOUTEE PRODUITE</b>	<b>3 124 442</b>	<b>2 652 298</b>	<b>472 144</b>	<b>18%</b>	<b>2 222 189</b>	<b>2 119 262</b>	<b>1 554 257</b>
Subvention d'exploitation	258 956	509 508	- 250 552	-49%	682 219	423 513	603 060
Impôts, taxes et vers. assimilés	- 103 779	- 95 008	- 8 771	9%	- 75 259	- 90 190	- 71 687
Salaires et traitements	- 2 559 089	- 2 329 799	- 229 290	10%	- 2 157 054	- 1 857 176	- 1 554 336
Charges sociales	- 523 848	- 532 014	8 166	-2%	- 474 313	- 434 253	- 395 483
<b>Sous-total</b>	<b>- 2 927 760</b>	<b>- 2 447 313</b>	<b>- 480 447</b>	<b>20%</b>	<b>- 2 024 407</b>	<b>- 1 958 106</b>	<b>- 1 418 446</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>196 682</b>	<b>204 985</b>	<b>- 8 303</b>	<b>-4%</b>	<b>197 782</b>	<b>161 156</b>	<b>135 811</b>
Reprise du provisions	39 307	62 991	- 23 684	NS	263		
Transferts de charge d'exploitation	5 921	8 543	- 2 622	-31%	4 422	5 025	4 062
Autres Produits d'exploitation	6 088	33 215	- 27 127	NS	72	130	22
Dotations aux amortissements et déj-	- 148 494	- 127 768	- 20 726	16%	- 127 521	- 60 856	- 52 302
Autres charges d'exploitation	- 30 845	- 48 697	17 852	-37%	- 6 252	- 4 886	- 5 941
<b>Sous-total</b>	<b>- 128 023</b>	<b>- 71 716</b>	<b>- 56 307</b>	<b>79%</b>	<b>- 129 016</b>	<b>- 60 587</b>	<b>- 54 159</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>68 659</b>	<b>133 269</b>	<b>- 64 610</b>	<b>-48%</b>	<b>68 766</b>	<b>100 569</b>	<b>81 652</b>
Produits financiers	33 484	13 631	19 853	146%	4 369	4 097	1 791
<b>Sous-total</b>	<b>- 18</b>	<b>13 631</b>	<b>19 835</b>	<b>146%</b>	<b>4 369</b>	<b>4 097</b>	<b>1 791</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>102 125</b>	<b>146 900</b>	<b>- 44 775</b>	<b>-30%</b>	<b>73 135</b>	<b>104 666</b>	<b>83 443</b>
Produits exceptionnels	32 184	54 595	- 22 411	-41%	74 146	62 536	61 023
Charges exceptionnelles	- 667	- 10 968	10 301	-94%	- 6 642	- 23 071	- 16 899
Participation salariés	- 5 363	- 26 556	21 193	-80%	- 15 033	- 18 446	- 12 825
Impôt sur les bénéfices	- 27 008	- 45 011	18 003	-40%	- 32 052	- 36 779	- 32 624
<b>Sous-total</b>	<b>- 854</b>	<b>- 27 940</b>	<b>27 086</b>	<b>-97%</b>	<b>20 419</b>	<b>- 15 760</b>	<b>- 1 325</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>101 271</b>	<b>118 960</b>	<b>- 17 689</b>	<b>-15%</b>	<b>93 554</b>	<b>88 906</b>	<b>82 118</b>

L'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 3 960 178 euros contre 3 375 656 euros en 2023.

Cette progression est essentiellement expliquée par la progression des volumes de production.

Malgré l'ouverture de 26 places supplémentaires en octobre 2024, la capacité de production ne progresse que de 227 heures en raison notamment des journées de fermetures consécutives au passage du cyclone Belal qui représentent 30051 heures toutes structures confondues. Sans cela, la capacité de production aurait augmenté de 6,7%.



Cependant, la production facturée a augmenté de 4,1 %, en raison des effets de l'optimisation des places opérée par le pôle d'Exploitation. Cela s'observe par ailleurs par le taux d'occupation moyen de 97 %, contre 93 % en 2023.

La production réalisée ne progresse que de 14,5 %.

Le total des produits d'exploitation augmente de 10,3 % et ressort à 4 270 451 euros composés de 3 960 178 euros de prestations facturées aux familles, à la CAF et aux Communes du Tampon et de l'Entre-Deux et 310 273 euros d'autres produits qui comprennent notamment les aides à l'emploi et autres subventions, reprises sur provisions.

Le total des charges d'exploitation augmente également de 8,8 %

La masse salariale globale, qui représente près de 73 % des charges d'exploitation, progresse de 7,7 % et se monte à 3 082 937 euros pour un effectif ETP moyen de 96,23 salariés sur l'année. Cela représente un coût moyen par ETP de 32 037 euros, contre 30 412 € en 2022.

Le résultat d'exploitation ressort à 68 659 euros.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 102 125 euros.

L'enveloppe légale dédiée à la participation est de 5 363 € et l'impôt sur les sociétés de l'exercice s'élève quant à lui à 27008 euros.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat net bénéficiaire de 101 271 euros, représentant 2,56 % du chiffre d'affaires hors taxes, contre 3,52% en 2023.

## Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière

Nous vous précisons que l'endettement global de la société s'élève à 1.398.701 euros au 31 décembre 2024.

Cet endettement comprend pour l'essentiel des dettes fiscales et sociales et dettes fournisseurs.

Il est à noter par ailleurs que la société n'a contracté aucun emprunt au cours de cet exercice.

Les ratios d'endettement pour l'exercice 2024 sont les suivants :

- Endettement / capitaux propres : 94,4 % ( 76,1 % en 2023 )
- Endettement / chiffre d'affaires : 35,3 % ( 31,8 % en 2023 )



## Informations sur les délais de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du code de commerce, les Sociétés Anonymes doivent communiquer des informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients et depuis cet exercice selon un modèle type de tableaux.

Le tableau ci-après fournit cette information légale :

	Article D.441.1.1 Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échü						Article D.441.1.2 Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échü					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indéfini)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	18 171,97	107 204,42	24 221,46	213 178,61	3 043,48	365 819,94		27 865,73	3 251,45	1 640,81	363 784,01	396 542,00
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	0,45%	2,64%	0,60%	5,26%	0,08%	9,03%						
Pourcentage du Chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)								0,70%	0,08%	0,04%	9,19%	10,01%
(B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues			14									27
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)			14 620,87									320 502,19
(C) Délais de paiement de référence (cf. 665 (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels - (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels - (préciser)					
	<input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux - 30 JOURS						<input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux - 10 JOURS					

## Gestion de l'activité

En 2023, la structuration du Pole d'Exploitation, mis en place début 2022 pour répondre à l'augmentation de l'activité, s'est structuré et a pu véritablement exercer sa mission première qui est d'assurer un suivi régulier et optimisé de la production, en relation avec les EAJE et le service comptable.

Cela a permis de fiabiliser davantage les données de parvenir à améliorer la production au sein des établissements.

En 2024, le pôle d'exploitation mis en place en 2022, a poursuivi un suivi assidu des chiffres mensuels afin d'améliorer l'occupation des structures. Ce travail est suivi d'effet et permet de constater un taux d'occupation moyen de plus de 97% en 2024.

Le suivi de la production est assisté par un logiciel de gestion de l'activité et de facturation. Mis en place en 2017, ce logiciel a fait l'objet d'un grand nombre d'ajustements permettant de le faire correspondre au mieux aux besoins des EAJE. Cependant, malgré l'efficacité de cet outil, des failles potentielles ont été révélées par un audit réalisé fin 2023.

Le projet de changement de solution envisagé pour 2024 a été repoussé afin d'attendre la confirmation de renouvellement du CPI en cours, qui échoit fin 2025, afin de lancer une procédure de marché pour la durée du nouveau contrat.

## Résultats de l'activité, progrès réalisés, difficultés rencontrées

### Préambule

Pour mémoire, la SPL PETITE ENFANCE a été créée en 2015 à l'initiative des Communes du Tampon et de l'Entre-Deux qui détiennent respectivement 90% et 10% du capital. Cette création a pour objet la mise en place d'un outil dédié au développement et à la gestion des EAJE ( Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants ) pour, d'une part soutenir les programmes de création de nouvelles places destinés à rattraper les retards importants constatés dans ce secteur et d'autre part, garantir une gestion optimale de ce type d'établissements afin de maîtriser, in fine, les coûts unitaires pour les collectivités actionnaires.

En avril 2016, la SPL PETITE ENFANCE s'est vue confier la gestion de trois EAJE par la Commune du Tampon, par le biais de trois Contrats de Prestations Intégrés ( CPI ). Les CPI sont des contrats de délégations de service public passés sous le mode du « in house », c'est-à-dire sans mise en concurrence.

Au mois de janvier 2018, la société s'est vu confier la gestion de la crèche collective du Tampon, établissement de 60 places précédemment géré par l'association Croix Rouge Française.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le nouveau contrat de prestations intégrées portant sur l'exploitation des établissements existants ainsi que sur les quatre nouvelles structures dont les chantiers sont lancés en 2021 a pris effet.

Ce contrat porte sur la période allant de 2020 à 2025.

Les moyens nécessaires à l'exécution de ce contrat et à la préparation de la mise en exploitation des nouveaux établissements, prévue initialement à compter de 2020, ont été mis en œuvre. Compte tenu des retards pris dans l'exécution des programmes, seule la mise en exploitation d'une unité de vie de 26 places a pu être effectuée au 1<sup>er</sup> octobre 2024.

L'ouverture des 52 places restantes est programmée pour le second semestre 2025.

De même l'a mise en exploitation des deux nouvelles crèches, à Trois Mares et à la Plaine des Cafres, a été reportée au 1<sup>er</sup> semestre 2026.

### Marché en 2023

L'offre globale de places en EAJE sur la Commune du Tampon a augmenté de 26 places au 31 décembre 2024, suite à la mise en exploitation de la crèche du 14<sup>ème</sup> KM.

Avec plus de 4000 enfants de moins de quatre ans sur son territoire de compétence et grâce au soutien financier apporté par la commune du Tampon aux places conventionnées PSU, les activités de la SPL PETITE ENFANCE contribuent à répondre à un besoin évident, notamment pour les foyers les plus socialement et économiquement fragiles.



Le caractère public de l'offre, soutenu par la Collectivité actionnaire, permet en effet de pratiquer les tarifs conventionnés et rend donc l'accès aux places très compétitif par rapport à l'offre privée.

Sur l'Entre-Deux, l'implantation de la micro-crèche de Bras Long dans un quartier ciblé par un programme global de développement constitue un vecteur de socialisation dont l'attractivité a été très rapidement constatée dès son ouverture.

## Données de production en 2024

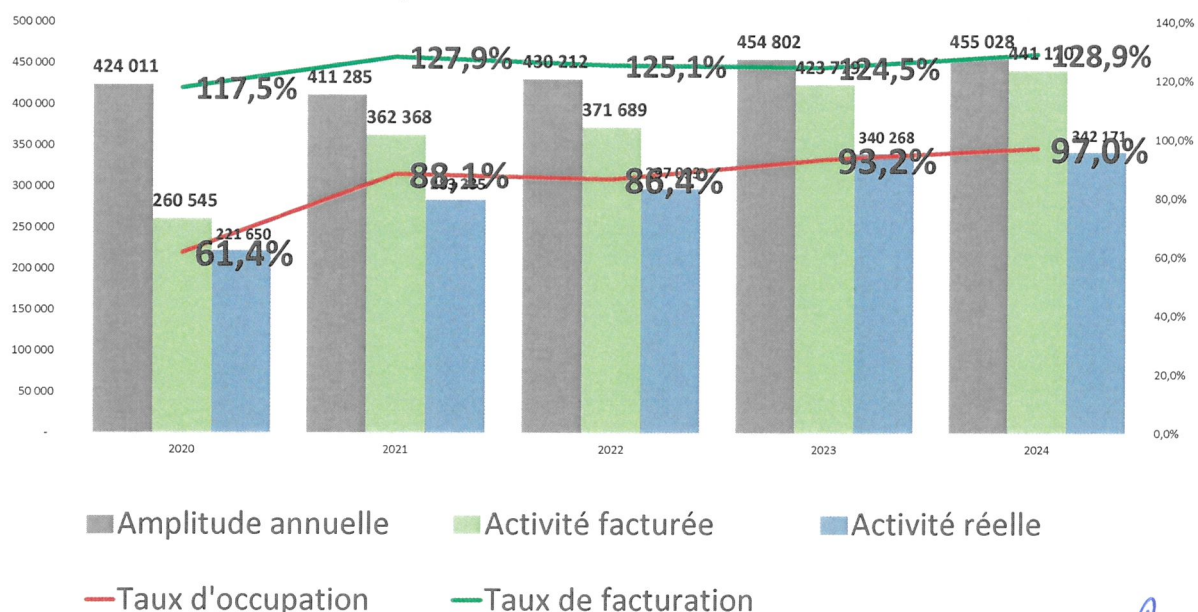
Pour l'exercice, la production par établissement se résume comme suit :

PRODUCTION / 2024	Crèche collective Pits Marmailles	Crèche Familiale des Araucarias	Crèche Collective du Tampon	Micro-crèche de Bras Long	Multiaccueil Moutardiens	Multiaccueil de la 1ère KM	TOTAL EAJE TAMPON	TOTAL EAJE ENTRE DEUX	Total EAJE
Capacité d'accueil agréé (I)	59	39	59	12	22	6,5	185,50	12	197,50
Nombre de Journées annuelles									
Production annuelle agréée	143 105	70 686	143 105	29 484	53 361	15 288	425 544	29 484	455 028
Activité facturée	140 488	70 821	139 590	28 480	49 393	12 398	412 690	28 480	441 170
Taux d'occupation (II)	98,2%	100,2%	97,5%	96,6%	92,6%	81,1%	97,0%	96,6%	97,0%
Présences réelles	107 585	56 415	107 069	23 804	39 143	8 235	318 447	23 804	342 251
Taux de fréquentation	77%	80%	77%	84%	79%	66%	77%	84%	78%
Taux de facturation	131%	126%	130%	120%	126%	151%	130%	120%	129%

Pour mémoire la production en 2023 était la suivante :

PRODUCTION / 2023	Crèche collective Pits Marmailles	Crèche Familiale des Araucarias	Crèche Collective du Tampon	Micro-crèche de Bras Long	Multiaccueil Moutardiens	TAMPON	ENTRE DEUX	Total EAJE
Capacité d'accueil agréé (I)	143 724	81 432	146 822	29 232	53 592	425 570	29 232	454 802
Activité facturée	142 108	61 952	139 769	28 928	51 022	394 851	28 928	423 779
Taux d'occupation (II)	98,9%	76,1%	95,2%	99,0%	95,2%	92,8%	99,0%	93,2%
Présences réelles	109 719	51 273	112 313	24 703	42 260	315 565	24 703	340 268
Taux de fréquentation	77%	83%	80%	85%	83%	80%	85%	80%
Taux de facturation	130%	121%	124%	117%	121%	125%	117%	125%

## Evolution de la production et des indicateurs d'occupation



Dans le prolongement de la tendance observée en 2023 et malgré une capacité de production contrariée par les journées de fermeture « cyclone », les données de production progressent en 2024.

Cette progression est essentiellement due à l'amélioration de la performance des établissements qui affichent notamment une nette progression de leur taux d'occupation.

Le taux de facturation, qui conditionne le montant de la PSU versée par la CAF à l'établissement, fait l'objet d'un suivi particulier afin de tenter d'obtenir, par l'action combinée des directions d'établissement et du pôle d'exploitation auprès des familles, un passage en dessous des seuils permettant une meilleure rémunération de l'activité.

Cependant les actions mises en œuvre, notamment auprès des familles ne suffisent pas à le faire diminuer.

Au contraire, celui-ci augmente, en raison, notamment, de l'augmentation de l'occupation, les deux paramètres apparaissant comme inversement corrélatifs

## 11 Bilan social en 2024

Les informations sociales sommaires présentées ci-dessous sont issues de la Base de Donnée Economique et Sociale 2024 ( BDES ) qui est tenue à disposition des administrateurs au siège de la société.

### Ressources humaines employées

Durant l'exercice échu, la société a employé 171 salariés contre 169 en 2023.

Effectif Global 2024	CDI	CDD / PEC	Total
Services centraux	16	2	18
Crèche collective Les P'tits Marmailles	19	30	49
Crèche Familiale des Araucarias	12	3	15
Crèche collective Du Tampon	23	25	48
Micro-Crèche de Bras Long	3	7	10
Multiaccueil Moutardiens	5	15	20
Multiaccueil du 14ème KM	7	4	11
<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>86</b>	<b>171</b>

Effectif Global 2023	CDI	CDD	Total
Services centraux	14	3	17
Crèche collective Les P'tits Marmailles	19	41	60
Crèche Familiale des Araucarias	12	1	13
Crèche collective Du Tampon	20	28	48
Micro-Crèche de Bras Long	2	8	10
Multiaccueil Moutardiens	4	17	21
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>98</b>	<b>169</b>

Au 31 décembre 2024, la SPL PETITE ENFANCE employait 110 salariés, contre 109 au 31 décembre 2023.

L'effectif est constant malgré l'ouverture d'un nouvel établissement qui emploie, au 31 décembre 2024 11 salariés.



Cette tendance est la résultante d'une réorganisation en cours des équipes, rendue nécessaire face à la diminution du quota de contrats aidés alloués par l'Etat.

Pour mémoire, les dispositifs de contrats aidés permettaient de positionner auprès des enfants plus d'adultes que ce qu'impose la réglementation. Au-delà de la souplesse opérationnelle que cela entraînait, cela permettait de renforcer la formation des professionnels amenés à être ultérieurement recrutés en contrat pérenne mais également d'offrir un emploi à des publics souvent placés en situation de précarité.

Cette baisse de quota et des aides financières qui y sont liées, contraint donc à faire tendre le nombre d'adultes présents auprès des enfants vers les normes et à optimiser les emplois restants.

Effectif au 31 décembre 2024	CDI	CDD / PEC	Total
Services centraux	12	1	13
Crèche collective Les P'tits Marmailles	14	11	25
Crèche Familiale des Araucarias	11	1	12
Crèche collective Du Tampon	19	13	32
Micro-Crèche de Bras Long	3	5	8
Multiaccueil Moutardiens	5	4	9
Multiaccueil du 14ème KM	7	4	11
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>39</b>	<b>110</b>

Effectif au 31 décembre 2023	CDI	CDD	Total
Services centraux	14	2	16
Crèche collective Les P'tits Marmailles	14	17	31
Crèche Familiale des Araucarias	12	1	13
Crèche collective Du Tampon	18	13	31
Micro-Crèche de Bras Long	2	4	6
Multiaccueil Moutardiens	4	8	12
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>45</b>	<b>109</b>

## Démographie des effectifs

La répartition des effectifs, par sexe et par âge est la suivante :

Répartition par âge	Femmes						Hommes						Total					
	Moins de 25 ans	De 25 à 35 ans	35 à 45 ans	45 à 55 ans	55 à 65 ans	Plus de 65 ans	Moins de 25 ans	De 25 à 35 ans	35 à 45 ans	45 à 55 ans	55 à 65 ans	Plus de 65 ans	Moins de 25 ans	De 25 à 35 ans	35 à 45 ans	45 à 55 ans	55 à 65 ans	Plus de 65 ans
Services centraux	2	2	4	1	4	1		1		2	1	2	3	4	3	4	2	
Crèche collective Les P'tits Marmailles	9	11	13	13	1		1		1			10	11	13	14	1		
Crèche Familiale des Araucarias		1	3	4	5	2							1	3	4	5	2	
Crèche collective Du Tampon	10	9	20	7	2							10	9	20	7	2		
Micro-Crèche de Bras Long		1	4	3	1					1			1	4	3	2		
Multiaccueil Moutardiens	6	4	1	7	2							6	4	1	7	2		
Multiaccueil du 14ème KM	1	4	2	1	2		1					1	5	2	1	2		
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>32</b>	<b>47</b>	<b>36</b>	<b>17</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>29</b>	<b>34</b>	<b>47</b>	<b>39</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	

Note : ce tableau comprend la totalité des effectifs employés en 2024 ( 171 )

## Niveau des rémunérations

Les charges de rémunérations représentent à 3 082 937 euros, ce qui correspond à 73% des charges d'exploitation.

Cela correspond à 171 488 heures rémunérées en 2024 contre 171 265 en 2023.

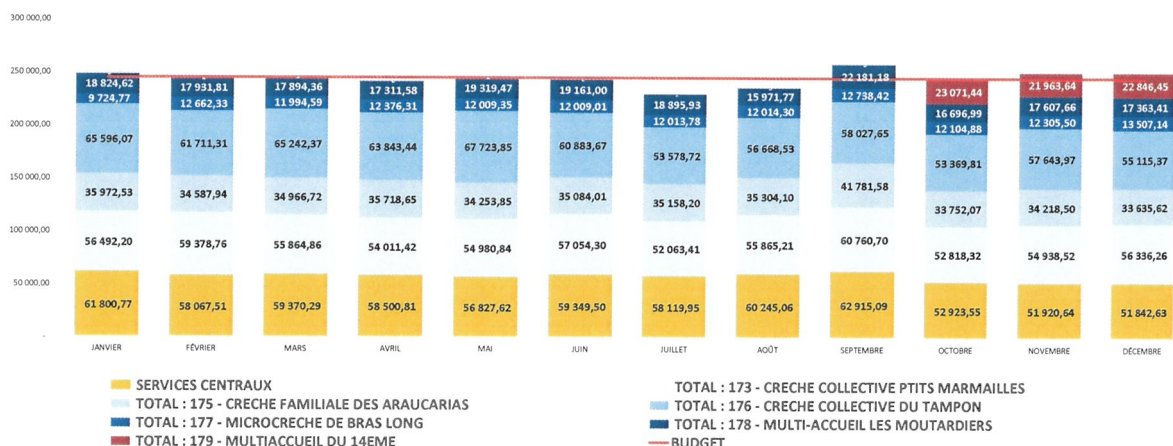
Le coût moyen de l'heure de travail passe à 17,97 euros en 2024 contre 16,71 euros en 2023.

En 2024, la somme des cinq rémunérations les plus élevées est de 271 261 ( brut ).

## Masse salariale

La masse salariale brute s'établit en 2024 à 3.082.937 euros, dont 2.362.843 euros pour les établissements, contre respectivement 2.856.503 euros et 2.201.433 euros en 2023.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des coûts salariaux par établissement sur l'année 2024.



## Instances Représentatives du Personnel ( IRP )

Les instances représentatives du personnel ont fonctionné régulièrement en 2024.

Les négociations annuelles obligatoires ont été engagées et ont abouti sur un accord portant, notamment, sur une hausse de +1,3 % de la valeur du point de rémunération au 1<sup>er</sup> juin 2024 afin de suivre la tendance indicative de l'évolution du SMIC.

## Contentieux

En 2024, la société n'a pas été exposée à de nouveau contentieux juridique.

La contestation portée devant le tribunal des Prudhommes par une salariée licenciée pour faute grave en 2023 a abouti à la condamnation de la société à indemniser la plaignante à hauteur de 50K€. Au vu des motivations du jugement la SPL a fait appel de cette décision. Une provision a été constituée sur l'exercice 2024. Le jugement étant exécutoire, la SPL à régler la somme à la plaignante en mars 2025. La cour d'appel devrait statuer avant la fin de l'année 2025.

## 12 Procédures d'achats

Les dispositions en matière d'achat n'ont pas connu d'évolutions notables.  
L'ensemble des achats est effectué dans le respect des règles de la commande publique.

Pour les achats dont le montant global par type n'excède pas 40 K€ HT sur l'exercice, la société procède de manière générale à la comparaison d'un minimum de trois devis ( sauf s'il existe moins d'opérateurs sur le marché concerné ).

La grande majorité des actes d'achats en 2024 a été réalisée selon cette procédure.

Pour mémoire, la totalité des règlements émis par la société ( achats, paiement des salaires, charges sociales ... ) fait l'objet d'une double signature du directeur général et du directeur général délégué.

Cette disposition est également appliquée aux bons de commande dès le premier euro.

### Audit des procédures de commande publique

Pour mémoire, à son initiative, la société a fait réaliser un audit des procédures internes d'achats en 2023.

Afin de donner suite aux préconisations, le cabinet LPME a été mandaté en 2024 pour procéder à l'actualisation du guide des procédures d'achats de la société ainsi que pour mettre en place les outils méthodologiques pratiques pour la passation des marchés hors appels d'offres. Pour ce dernier type de marchés, qui ne portent que sur cinq types de besoins ( *repas, couches, logiciel, prestations de service comptable et social et produits d'entretien* ) le recours à une prestation externalisée sera envisagé.

Cette démarche se poursuit en 2025.

## 13 Facteurs de risques

La société n'est exposée à aucun facteur de risque préoccupant, sinon ceux cités couramment à savoir, l'évolution des coûts d'exploitation et notamment des coûts salariaux.

Les deux principaux points de vigilance continueront de faire l'objet d'une attention particulière en 2025.

### Le premier reste l'évolution de la masse salariale.

Les trois paramètres suivants seront surveillés :



- **Le nombre et les modalités de financement des emplois aidés.**

Il est rappelé que le recours aux emplois aidés est un choix assumé, guidé d'une part par l'économie que permettent de réaliser les aides à l'emploi par rapport à un contrat « normal » et par la nécessité de répondre à l'urgence sociale de la population en attente d'emplois. En outre le dispositif permet d'identifier des profils qui se retrouveront demain dans les candidatures aux postes créés sur les nouveaux établissements.

Cependant, bien que co-financés par l'Etat, ces emplois induisent un coût net direct pour la société. Ils induisent également un coût indirect dans la mesure où un excédent d'effectifs peut tendre à une baisse d'efficacité de l'ensemble des équipes.

En 2024, l'Etat a notablement restreint les modalités d'accès aux emplois aidés. D'abord en limitant l'accès aux PEC aux seuls emplois d'entretien, les emplois d'animation relevant désormais des CUI privés moins bien financés. Ensuite en abaissant les taux de financements, les PEC n'ouvrant plus droit qu'à 55% et les CUI à 30%. Enfin en réduisant les quotas alloués aux entités employeurs. ( CF. bilan social )

Il est noté que, depuis le début de l'année 2025, les quotas d'emplois aidés restent bloqués par l'Etat, ce qui entraîne nécessairement une tension sur les recrutements envisagés.

- **L'évolution des rémunérations en 2025 – application de la convention collective nationale ID 3127.**

Fait marquant pour la politique sociale de la société, les employeurs de droit privé à but lucratif, gestionnaires d'EAJE sont soumis à l'application de la convention collective des entreprises de service à la personne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. L'application de la CCN est donc effective.

Contrairement aux conventions applicables aux associations, cette convention collective ne fait pas supporter à l'entreprise des avantages sociaux préoccupants.

Compte tenu de la toute récente applicabilité de la convention, certaines dispositions telles que la classification des emplois, les régimes de prévoyance, la prise en charge des arrêts maladie, ne sont pas encore définies ; elles le seront en cours d'année 2025.

L'application de la CCN n'aura donc, en principe, pas ou peu d'impact économique sur la société. Cela devrait permettre, au terme des négociations paritaires en cours, aux salariés concernés de bénéficier des revalorisations salariales, revalorisations financées par la CNAF via un nouveau bonus dit « attractivité ».



- **La rationalisation des effectifs de terrain.**

Au vu de ce qui précède, une attention renforcée sera accordée à la construction des plannings des équipes. Pour les métiers d'encadrement des enfants, l'utilisation des ressources humaines devra être davantage calquée sur les plannings des enfants, afin de diminuer les périodes de latence où trop d'adultes restent présents pour un nombre limité d'enfants accueillis.

Pour pallier à la diminution des emplois aidés, qui permettaient de tolérer un sureffectif chronique, un dispositif de « réserve » constituée de candidats à des emplois ponctuels d'animation ou d'entretien a été mis en place.

Cela permet, moyennant une rémunération bonifiée, de recourir à des recrutements à courte échéance et sur des durées limitées, sans passer par l'intérim. Ce dispositif est en cours d'expérimentation.

**Le second porte sur les volumes de production et les économies d'échelle.**

En 2024, les établissements ont affiché des taux d'occupation très satisfaisants.

Il est rappelé que les dispositions prises dès 2020, consécutivement à la signature du CPI prévoyant la mise en exploitation progressive de 240 nouvelles places sur 4 établissements, ont conduit à une augmentation des coûts de structure ( fonctions ressources ).

Cette augmentation était vouée à être absorbée par l'augmentation des volumes de production afin de faire baisser, in-fine les coûts d'exploitations et les contributions communales.

Les délais de réalisation des nouveaux établissements n'ont pas permis, pour l'instant, d'atteindre cet objectif.

Cependant la mise en exploitation de la nouvelle crèche du 14<sup>ème</sup> à la fin 2024 et la perspective d'ouverture en 2026 des deux autres grandes structures de 78 places permet d'envisager une réalisation effective de ces économies d'échelles à l'horizon 2027 2028.



# 14 Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir

Dans la logique des objectifs qui ont présidés à la décision de création de la SPL, les trois prochains exercices seront marqués par les éléments suivants :

## Pour l'exercice 2025

- Poursuite de l'exploitation des établissements existants conformément aux contrats en cours.
- Sécurisation des procédures d'achat et du système informatique.
- Mise en exploitation de 52 places supplémentaires au 14<sup>ème</sup> Kilomètre au Tampon en août, sous réserve de la livraison du matériel et mobilier nécessaires à son fonctionnement.
- Poursuite des études en cours pour création d'une micro-crèche intergénérationnelle de 12 places au sein de l'EHPAD de Terrain Fleury ( partenariat entre la Commune du Tampon, la Fondation Père Favron et la SPL )
- Poursuite des études relatives à la création d'une crèche de 39 places dans le centre-ville du Tampon ( Opération IKARIA )
- Etudes en vue de la création de plusieurs micro-crèches au sein de groupements d'habitation
- Etude préalable de réalisation d'un EAJE supplémentaire sur la commune de l'Entre-Deux.

## Pour l'exercice 2026

- Mise en exploitation des nouvelles structures multi-accueil de 78 places à la Plaine des Cafres et à Trois Mares, au Tampon.

## Pour l'exercice 2027

- Mise en exploitation des nouvelles structures : micro-crèche intergénérationnelle et opération IKARIA.



## 15 Affectation du résultat

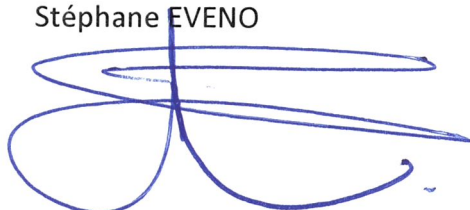
Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes annuels 2024 font ressortir un **résultat net excédentaire de 101 271 euros**, affectés de la manière suivante :

- une somme de .....	5 064 €
représentant 5 % du bénéfice, au compte de Réserve légale,	
- une somme de .....	17 317 €
à titre de dividendes à la Commune du Tampon, actionnaire détenant 90% des parts sociales	
- une somme de .....	1 924 €
à titre de dividendes à la Commune de l'Entre-Deux, actionnaire détenant 10% des parts sociales	
- et la différence, soit .....	76 966 €
au compte Autres réserves	
<b>Total .....</b>	<b>101 271 €</b>

Rapport établi à l'issue de l'approbation des comptes annuels de la société par son assemblée générale réunie le 23 avril 2025.

Pour le Conseil d'Administration, le Président-Directeur Général  
Jacquet HOARAU

Le Directeur Administratif et Financier  
Stéphane EVENO



**SPL PETITE ENFANCE**  
SIRET 815 356 498 - NAF 8891 A  
BP 60087 - 97839 LE TAMPON  
0262 22 48 93